

MESURES DE CIRCULATION

Implantation d'un Stop Angle rue Joseph Béghin et Résidence le Clos des Béghinettes

ARRETE N° PM 2025 - 49

Nous, Nadège BOURGHELLE-KOS, Maire de la Commune de THUMERIES,
Vu le code des collectivités Territoriales,
Vu le Code de la Route,
Vu l'arrêté du 24 Novembre 1967 sur la signalisation routière par des arrêtés subséquents,
Vu la loi 82-212 du 2 Mars 1982 relative aux droit et libertés des Communes des Départements et des Régions,

Considérant qu'il convient de prendre des mesures pour améliorer la sécurité des usagers et prévenir les accidents.

ARRETONS

- Article 1 :** Une signalisation horizontale et verticale (panneau STOP) est posée : **Angle rue Joseph Béghin et Résidence le Clos des Béghinettes.**
- Article 2 :** Ces dispositions sont portées à la connaissance des usagers par la pose d'un panneau de type AB4 et un marquage au sol.
- Article 3 :** Ces dispositions entreront en vigueur, dès la date de signature du présent arrêté.
Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.
- Article 4 :** Monsieur le commandant de la Brigade de Gendarmerie de Thumeries, Monsieur le Brigadier-Chef Principal commandant la Police Municipale sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.



THUMERIES, 27 février 2025

Le Maire,

Nadège BOURGHELLE-KOS